



une initiative

En collaboration avec :



Serris, le 6 avril 2020

COMMUNIQUÉ

CRISE SANITAIRE COVID-19

Avec « VIVONS LOCAL », la CCI Seine-et-Marne soutient le commerce de proximité

Afin d'aider au maintien de l'activité des commerçants de proximité, fortement impactés par la crise sanitaire due au Covid-19, [la Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\) de Seine-et-Marne](#) lance, ce 6 avril 2020, avec comme premiers soutiens le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, l'Union des Maires 77, l'Association des Maires ruraux 77, la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne et en collaboration avec la société [RAPIDLE](#), la première plateforme départementale de commandes en ligne et de livraisons de produits alimentaires, « [VIVONS LOCAL](#) ».

Simple et gratuit pour les commerçants et les utilisateurs, ce dispositif départemental d'urgence vise à accompagner les entreprises de l'alimentaire dans l'enjeu de la sauvegarde de l'économie locale en milieu rural et semi-rural. « **VIVONS LOCAL** » apporte une solution pratique :

- **Aux commerçants non sédentaires** impactés par la fermeture des marchés alimentaires,
- **Aux commerçants sédentaires** touchés par des restrictions d'activités ou des réductions de clientèles,
- **Aux populations locales** souhaitant limiter les risques liés aux déplacements grâce à des commandes à distance et à un service de livraisons,
- **Aux collectivités territoriales** soucieuses de maintenir leur économie locale et de satisfaire aux demandes de leurs administrés.

Lancé en partenariat avec les partenaires territoriaux de la CCI Seine-et-Marne, « VIVONS LOCAL » repose sur l'expertise de la société bellifontaine RAPIDLE, spécialisée dans le « Click & Collect » (commandes en ligne et livraisons en magasins).



« Avec VIVONS LOCAL, notre principale motivation est de répondre à l'urgence de la situation après l'annonce de la fermeture des marchés alimentaires, explique Jean-Robert JACQUEMARD, Président de la CCI Seine-et-Marne. Nous voulons proposer rapidement à nos commerçants seine-et-marnais, sédentaires et non-sédentaires, une solution simple et pratique pour continuer à servir au mieux leurs clients durant cette période de confinement. Nous apportons par la même occasion, et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs politiques et économiques de Seine-et-Marne, une réponse aux besoins de nos territoires autour de l'enjeu

de l'approvisionnement des populations en zones rurales et semi-rurales. Cette initiative obéit, par ailleurs, à notre mobilisation en tant que CCI à sauvegarder notre tissu économique local, et, en l'occurrence, à maintenir les activités des entreprises de la filière alimentaire, particulièrement impactées par la crise sanitaire due au Covid-19. »

Grâce à « VIVONS LOCAL », une grande majorité des commerçants alimentaires seine-et-marnais peut être répertoriée sur la plateforme et digitaliser ainsi leur business. Mais surtout, grâce au principe du « Click & Collect », les commerces s'assurent de respecter les mesures sanitaires préconisées du sans-contact. Quant à la livraison des commandes, celle-ci est propre à chaque commerçant et reste à sa discrétion, le commerçant étant libre de mettre en place les dispositifs adéquats.

Le principe de « VIVONS LOCAL » :

Grâce à une recherche par ville, les consommateurs peuvent retrouver tous leurs commerçants de proximité dans un rayon de 10 km, pour ensuite être redirigés vers leurs e-boutiques respectives afin de pouvoir passer leurs commandes. Rapide et intuitif, le moteur de recherche a pour but de simplifier le parcours consommateur et de préserver une consommation locale.

« Aucune restriction n'est appliquée pour apparaître sur le moteur de recherche. Tous les commerçants d'une ville seront référencés. Toutefois, pour pouvoir renvoyer le consommateur sur la boutique en ligne d'un commerçant de proximité, ce dernier doit être équipé de notre solution de Click & Collect. », souligne Steve BROUTIN, co-fondateur Président de Rapidle.

Les conditions de déploiement du dispositif :

Efficace et facilement déployable, « VIVONS LOCAL » permet de mettre en place en 5 jours maximum les e-boutiques de chaque commerçant. Un temps record ! De plus, pour intensifier le déploiement de la plateforme au niveau national, la société Rapidle propose une offre spécifique, sans engagement, à destination des commerçants et des collectivités : un abonnement gratuit jusqu'au 30 juin 2020 si la souscription intervient avant le 30 avril 2020.

Déployée en Seine-et-Marne, cette initiative peut être dupliquée dans d'autres départements, aux mêmes conditions. Ce service sera alors décliné sous le nom « **numérodu département.vivonslocal.org** » (exemple : 77.vivonslocal.org) sur laquelle pourront être référencés les acteurs économiques du territoire concerné : commerçants, artisans, producteurs.

« Nous sommes très honorés de lancer « VIVONS LOCAL » avec la CCI Seine-et-Marne. Le leitmotiv de Rapidle est de prôner et de défendre une consommation locale et responsable. Le contexte actuel intensifie et renforce notre démarche. Les conséquences de cette crise sanitaire se répercutent en premier sur nos commerçants : fermetures, perte de clientèle, horaires réduits, stock de marchandise à écouler... Pour limiter au maximum les pertes de chiffre d'affaires, nous avons voulu contribuer à mettre en place une action départementale pour engager et sensibiliser tous les acteurs économiques dans la digitalisation de leur activité. Dans un contexte comme celui-ci, le digital fait la différence. C'est une opportunité business qu'il ne faut pas négliger. Pour preuve, depuis le confinement, les chiffres du e-commerce explosent. La plateforme www.vivonslocal.org a pour vocation d'accompagner et de simplifier les démarches pour les commerçants, pour leur permettre de passer le cap de la digitalisation. Pour répondre au mieux aux attentes des consommateurs et restrictions gouvernementales, le Click & Collect s'avère être la meilleure solution. Nous mettons tout en œuvre pour accélérer nos process pour que les e-boutiques soient rapidement opérationnelles. »
Steve BROUTIN, Président Cofondateur de Rapidle





**Clients, soutenez vos commerces de proximité !
Commerçants, déployez votre plateforme !
Rendez-vous sur VIVONSLOCAL.ORG**

Avec le soutien de :



À propos de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne

Sous l'impulsion de **60** chefs d'entreprise élus, les **205** collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Seine-et-Marne sont mobilisés sur l'ensemble du territoire départemental pour soutenir, fédérer et accompagner au quotidien **plus de 55 600** entreprises. Pour répondre à la vitalité des entreprises et du territoire, la CCI Seine-et-Marne développe **4** grands domaines de compétences : l'appui aux entreprises et aux territoires ; la formation en apprentissage (UTECH) ; la représentation des entreprises auprès des Pouvoirs Publics ; l'accompagnement collectif des jeunes entreprises au moyen d'équipements dédiés (Maison de l'Entreprise Innovante de la Cité Descartes). www.seineetmarne.cci.fr

À propos de Rapidle :

Rapidle est une solution digitale de Click & Collect et de livraison destinée aux commerces de proximité, présente dans la majorité des grandes villes et provinces de France. En digitalisant les commerçants, Rapidle prône et défend une consommation locale et responsable. Rapidle enregistre plus de **1 000** commerçants utilisateurs de la solution et plus de **210 000** consommateurs. Des chiffres qui ne cessent d'augmenter depuis l'épidémie du Covid-19. Ces dernières semaines, Rapidle enregistre une **hausse de 78 %** des commandes en ligne, ainsi qu'une **augmentation de 189 %** du nombre d'utilisateurs. Rapidle propose ses services au-delà des frontières, comme en Belgique où la solution est présente depuis 2019 et comptabilise **+ de 250** commerçants affiliés. www.rapidle.com

Contacts Presse :

> CCI Seine-et-Marne : evelyne.dulac@seineetmarne.cci.fr – 06 32 25 60 33

> Rapidle : emilie@anonymagence.com – 06 75 73 08 28